




Informations de base	
<p>1996/0236(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord CE/Ouzbékistan: accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement</p> <p>Voir aussi 2010/0323(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale</p> <p>Zone géographique</p> <p>Ouzbékistan</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	RELA	Relations économiques extérieures	WIERSMA Jan Marinus (PSE)	25/02/1997
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET	Affaires étrangères sécurité et politique de défense	ANDRÉ-LÉONARD Anne (ELDR)	05/10/1994
	BUDG	Budgets		
	ENER	Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
		Affaires générales	2066	1998-01-26

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/09/1996	Publication de la proposition législative initiale	COM(1996)0466 	Résumé

14/11/1996	Publication de la proposition législative	10521/1996	
21/02/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/1997	Vote en commission		Résumé
07/10/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0304/1997	
19/12/1997	Débat en plénière		
26/01/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/01/1998	Fin de la procédure au Parlement		
14/02/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/0236(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2010/0323(NLE)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 113
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/08671

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0304/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0006	07/10/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0648/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0397-0412	19/12/1997	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	10521/1996	14/11/1996		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Proposition législative initiale	COM(1996)0466 	25/09/1996	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final		
Décision 1998/0138 JO L 043 14.02.1998, p. 0001		Résumé

Accord CE/Ouzbékistan: accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement

1996/0236(CNS) - 19/12/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jan Marinus WIERSMA (PSE, NL), le Parlement européen approuve la conclusion de l'accord intérimaire entre les Communautés et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ouzbékistan, d'autre part.

Accord CE/Ouzbékistan: accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement

1996/0236(CNS) - 25/09/1996 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté et l'Ouzbékistan. CONTENU : la proposition vise à adopter un accord intérimaire permettant l'application provisoire du volet commercial et des mesures d'accompagnement de l'accord de partenariat et de coopération paraphé le 21 juin 1996 entre la Communauté et l'Ouzbékistan. Le présent accord est adopté dans l'attente de l'entrée en vigueur définitive de l'accord de partenariat et cessera d'être applicable dès l'entrée en vigueur de l'accord principal.

Accord CE/Ouzbékistan: accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement

1996/0236(CNS) - 26/01/1998 - Acte final

OBJECTIF : accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté et l'Ouzbékistan. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision 98/138/CE du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord inérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, la CECA et EURATOM, d'une part et l'Ouzbékistan, d'autre part. CONTENU : la décision vise à adopter un accord intérimaire permettant l'application provisoire du volet commercial et des mesures d'accompagnement de l'accord de partenariat et de coopération paraphé le 21 juin 1996 entre la Communauté et l'Ouzbékistan. Le présent accord est adopté dans l'attente de l'entrée en vigueur définitive de l'accord de partenariat et cessera d'être applicable dès l'entrée en vigueur de l'accord principal. ENTREE EN VIGUEUR : 01.06.1998.